

Questions au Feuilleton

2. Un représentant du Conseil a-t-il informé le bureau du député, le 12 juin 1980, que ces oeuvres ont coûté exactement \$99,900?

3. Le Conseil estime-t-il qu'une différence de \$100 permet d'affirmer qu'il s'agit d'une somme «quelque peu inférieure»?

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Le Conseil des Arts me transmet les renseignements suivants: 1. Oui. 2. Oui. 3. Oui.

LES SOMMES CONSACRÉES PAR LE GOUVERNEMENT AU CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Question n° 2277—M. Greenaway:

1. a) De 1979 jusqu'à maintenant, combien le gouvernement ou ses organismes ont-ils consacré chaque année au contrôle des armes à feu, b) à quelles fins, c) combien a-t-on dépensé au total par habitant?

2. Pour la même période, combien d'infractions à la législation sur le contrôle des armes à feu a-t-on enregistrées, chaque année et par province, au Canada et dans combien de cas le gouvernement ou ses organismes ont-ils porté des accusations?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Secrétariat du ministère (Centre de politiques sur les armes à feu)

Catégories de dépenses	1978-1979	1979-1980	1980-1981
	\$	\$	\$
Traitements	187,955.47	110,165.03	69,636.00
Frais de fonctionnement	78,127.62	45,762.94	41,170.57
Production de films	34,272.67	—	—
Marchés de services passés avec des particuliers	5,128.65	10,313.72	12,835.00
Publicité et/ou ouvrages documentaires	725,033.74	7,077.71	16,615.43
Étude d'évaluation	—	292,440.00	—
Coût total	1,030,518.15	465,759.40	140,257.00
Coût par tête	.042	.019	.005

Gendarmerie royale du Canada: Voir le tableau ci-après.

2. Se reporter au Rapport annuel sur les armes à feu transmis par le Solliciteur général du Canada au commissaire de la GRC pour connaître le nombre d'infractions à la législation sur le contrôle des armes à feu enregistrées au Canada durant cette période et le nombre de cas où le gouvernement a dû porter des accusations. Le rapport annuel de 1979 a été déposé devant la Chambre des communes, le 23 avril 1980, celui de 1980 a été déposé le 25 mars 1981 et celui de 1981 a été déposé le 7 avril 1982.

Gendarmerie royale du Canada

Catégorie de dépenses	1978-1979		1979-1980		1980-1981	
	Coût unitaire d'enregistrement des armes à feu \$	Coût administratif des autorisations d'acquisition d'armes à feu et des systèmes de permis d'enregistrement d'armes à feu \$	Coût unitaire d'enregistrement des armes à feu \$	Coût administratif des autorisations d'acquisition d'armes à feu et des systèmes de permis d'enregistrement d'armes à feu \$	Coût unitaire d'enregistrement des armes à feu \$	Coût administratif des autorisations d'acquisition d'armes à feu et des systèmes de permis d'enregistrement d'armes à feu \$
Traitements	306,710.00	114,277.00	380,156.00	89,624.00	300,130.00	136,684.00
Voyages (voyages de formation et conférence des chefs provinciaux des préposés aux armes à feu)	3,022.82	149,008.53	3,163.58	11,361.26	1,549.00	748.00
Papeterie	11,175.00	427,266.00	17,529.34	134,147.00	23,881.00	9,792.00
Frais de transport (envoi des AAAF, permis d'armes à feu, etc.)	672.00		83.66		79.00	1,280.00
Honoraires d'avocats	564.00		1,637.65		2,042.00	
Déficits provinciaux		523,014.26		357,069.27		713,773.00
Frais de vérification (Approvisionnement et services Canada)		10,308.00		43,731.00		47,005.00
Classement des autorisations d'acquisition d'armes à feu						5,374.00
Divers	3,141.00		274.80		393.00	
	325,284.82	1,223,873.79	402,845.03	635,932.53	328,074.00	914,656.00
Coût total—Programme de contrôle des armes à feu	1,549,158.61		1,038,777.56		1,242,730.00	
Coût par tête	.0649		.0430		.0515	